

DEPARTEMENT
DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS BASTIDES DE LOMAGNE

Séance du 8 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le 08 octobre à 19 heures, le Conseil d'Administration du CIAS BASTIDES DE LOMAGNE s'est réuni à Mauvezin, sur convocation de Monsieur Guy MANTOVANI, Président.

Présents : Messieurs et Mesdames MANTOVANI Guy, BEGUE Gilles, BIGNEBAT Suzanne, CHAUBET Claire, MARCET Gérard, MARTIN Martine, LAVIGNE Maryse, LECOCQ Jean-Charles, FERRADOU Jacqueline, LABORDE Marie-Pierre, SEYCHAL Marie-José, SOULIER Nathalie, TURINI Florence,

Excusés : DENIEL Renée, SORO Daniel, TAUPIAC David, DELAYE Annie,

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Maryline DOMEJEAN

Transport à la demande, choix des prestataires.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'au vu du renouvellement des contrats de prestations du Transport à la Demande, nous avons sollicité sept entreprises et seulement trois ont déposé leur offre.

L'appel à candidature du marché mentionnait trois lots : lot 1 Secteur Mauvezin, lot 2 Secteur cologne et le lot 3 Secteur Saint Clar.

Monsieur le Président donne lecture des offres :

-SARL AXEL TAXI fait une offre sur les trois lots pour un prix au Km de 1.07€ TTC

-AZUR TAXIS HANICOTTE fait une offre sur les lots 1 et 2 pour un prix au Km de 1.30€ TTC

-SARL RIU ESTHER fait une offre sur le lot 3 pour un prix au Km de 1.56€ TTC.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de retenir l'offre de SARL AXEL TAXI.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité

-APPROUVENT le choix de monsieur le Président

-AUTORISENT monsieur le Président à signer la convention avec la SARL AXEL TAXI.

Approbation du Budget 2016

M. le Président présente au Conseil d'administration le projet du budget 2016 déposé auprès du Conseil Général en vu de la demande d'autorisation et de tarification pour un montant de 1 230 718 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuve le projet du budget 2016.

Décision modificative n°1 : virement de crédit

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget du SAAD de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation des chapitres et articles		Montant
Chap 11		
60612	Entretien	-2 500.00
621	Personnel extérieur à l'établissement	-30 000.00
Chap 12		
6411	Salaires et cotisations	+32 500.00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

Décision modificative n°2 : Augmentation de crédits

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget du SAAD de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer une augmentation de crédits ci-après :

Désignation des chapitres et articles		Crédits supplémentaires	
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
Chap 12	Personnel titulaire		82 000
6411-645	Cotisations		
6419	Remboursement rémunération	10 000	
73412	Produit tarification SAAD	72 000	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'augmentation de crédits ci-dessus.

Décision modificative n°3 : virement de crédit

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget du SAAD de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation des chapitres et articles		Montant
Chap 11		
60622	Entretien	-500.00
60628	Fournitures	-2000.00
6251	Déplacements	-5000.00
626	Poste télécom	-2500.00
6284	Prestations	-1000.00

Chap 12		
6411-645	Salaires et cotisations	+11 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

Décision modificative n°4 : Augmentation de crédits

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget du SAAD de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer une augmentation de crédits ci-après :

Désignation des chapitres et articles		Crédits supplémentaires	
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
Chap 12			
6411	Personnel titulaire		30 000
6419	Remboursement rémunération	22 222	
6459	remboursement sur charges	7 778	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'augmentation de crédits ci-dessus.

Modification du tableau des emplois

Le président propose au conseil communautaire de modifier le tableau des emplois, comme suit:

- Modification de la durée hebdomadaire :
 - Augmentation de la durée hebdomadaire de 4 postes d'aide à domicile à 12 h

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE :

A - Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

Total Postes :	53			36,00	15,00	2,00
Emplois			Cadre d'Emploi	Postes Pourvus Titulaires	Pourvus NON Titulaires	Postes à pourvoir
<i>Filière Administrative</i>		H Hebdo				
Responsable d'antenne Mauvezin	1	35	Rédacteur	1	0	0
Adjointe comptable	1	28		1	0	0
Responsable d'antenne Cologne	1	27		1	0	0
Adjoint Administratif	1	35	Adjoint administratif	1	0	0
Chef de Service Saad	1	35		1	0	0
Responsable d'antenne St Clar	1	35		1	0	0
Secrétariat	1	17,5		0	0	1
	7	212,5		6	0	1
<i>Filière Sociale</i>		H Hebdo				
Aide à Domicile	1	32,0	Agent Social	1	0	0
Aide à Domicile	2	30,0		2	0	0
Aide à Domicile	4	28,0		4	0	0
Aide à Domicile	2	25,0		2	0	0
Aide à Domicile	3	22,0		3	0	0
Aide à Domicile	4	20,0		4	0	0
Aide à Domicile	17	17,0		9	7	1
Aide à Domicile	5	16,0		2	3	0
Aide à Domicile	1	15,0		1	0	0
Aide à Domicile	4	12,0		1	3	0
Aide à Domicile	1	10,0		0	1	0
Aide à Domicile	1	5,0		0	1	0
	45	232,0			29	15
<i>Filière Technique</i>		H Hebdo				
Adjoint Technique	1	28,0		1	0	0

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Ces décisions sont votées à l'unanimité.

Au registre sont les signatures